



JEUNESSE, SOLIDARITÉS

## Hébergement temporaire chez l'habitant

Du fait de la rareté et du coût du foncier, mais aussi du fait du développement des locations à vocation touristique, les saisonniers rencontrent de plus en plus de difficultés à se loger sur la presqu'île. Dans ce contexte, la commune s'est engagée à agir en faveur du logement des travailleurs saisonniers.

Publié le 25 avril 2023

La commune s'engage à agir en faveur du logement des travailleurs saisonniers en signant une convention avec l'Association Presqu'île Habitat Jeunes (APHJ), qui facilite l'hébergement temporaire chez l'habitant.

### En quoi consiste l'hébergement temporaire chez l'habitant ?

C'est une solution solidaire qui permet à un jeune âgé de 15 à 30 ans, en emploi, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle, de loger temporairement chez un particulier qui dispose d'une chambre, d'un studio ou d'un appartement disponible.

L'APHJ assure la médiation entre les jeunes demandeurs d'un logement et les hébergeurs. Elle s'occupe notamment des visites et de la sélection des logements, de la gestion centralisée des demandes d'hébergements, du suivi juridique des contrats de location et de l'information sur l'existence du service auprès des réseaux accueillant les jeunes, des communes et des entreprises du territoire.

L'indemnité de séjour est encadrée et s'élève à 15 ou 17€ par jour selon la saison, dans la limite de 250 à 270€ par mois.

- • Les particuliers intéressés pour proposer une solution d'hébergement peuvent contacter l'APHJ (2, rue Louis ÉON à Guérande) au 02.40.11.16.11. ou sur [contact@aphj-logement.fr](mailto:contact@aphj-logement.fr)
- • Les jeunes en recherche d'une solution de logement sont quant à eux invités à remplir le formulaire sur : <https://aphj-logement.fr>

>> Renseignements : APHJ (2, rue Louis ÉON à Guérande)

02.40.11.16.11. / [contact@aphj-logement.fr](mailto:contact@aphj-logement.fr) / <https://aphj-logement.fr>



Ville de  
**Guérande**

#### HOTEL DE VILLE

7 place du marché au  
Bois  
44350 Guérande  
Tél : 02 40 15 60 40

#### HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h  
13h30 > 17h30  
Mar : 14h30 > 17h30  
Sam : 9h > 12h